



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le 02/07/2025

ID : 087-218717809-20250625-202538-DE



2025-038

**Nombre
de Conseillers :**

**en exercice -23-
présents 17
votants 20**

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**

Le 25 juin

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIERST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2025

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, M. LAUSERIE Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. FOURNIER, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. LACOUCHIE, M. CHAUGNY, Mme DELOS, Mme DOUSSAINT

ABSENTS : Mme BESSE, M. PREUILH, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. BÉNARD

Pouvoirs : Mme BESSE donne pouvoir à Mme FOUCAUD, M. PREUILH donne pouvoir à M. FOURNIER, Mme DA SILVA donne pouvoir à Mme LE GUEN

Monsieur Pierre CHEVALIER a été élu secrétaire de séance.

CONVENTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ API DISTRIBUTION SAS POUR L'IMPLANTATION D'UN COMMERCE DE PROXIMITÉ

Madame le Maire évoque le projet d'installation d'une supérette sur la commune avec la société API DISTRIBUTION SAS.

La société API DISTRIBUTION SAS s'est spécialisée dans les services au monde rural et propose un concept innovant de distribution alimentaire : une supérette autonome, ouverte sept jours sur sept disposant des produits de consommation les plus courants, produits alimentaires frais, surgelés, ambients, hygiène et droguerie.

Madame le Maire rappelle que la dernière supérette de la commune a fermé ses portes en juillet 2024. Les différents gestionnaires de la superette de proximité située rue Jean Gagnant n'ont pas réussi à constituer une clientèle suffisamment importante pour assurer la pérennité de leur commerce et de leur emploi.

Compte tenu de la carence de l'initiative privée et des besoins de la population de Saint-Priest-Taurion, la commune versera une aide financière de fonctionnement exceptionnelle et unique de 4500 € pour faciliter l'installation de la supérette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

● **APPROUVE le versement d'une subvention de 4 500 € à la société API DISTRIBUTION SAS et de l'autoriser à signer la convention de subvention fonctionnement.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Signé par : Claudette ROSSANDER
Date : 01/07/2025
Qualité : MAIRE

Claudette ROSSANDER